

*RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
sur les comptes de l'exercice 2023*

*COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE  
DU TERRITOIRE EST DES YVELINES*

*Association Loi de 1901  
6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY – 78000 VERSAILLES  
Siren 313 905 424 - APE 8610Z*

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice 2023*

**COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE  
DU TERRITOIRE EST DES YVELINES**

*Association Loi de 1901*  
6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY – 78000 VERSAILLES  
*Siren 313 905 424 - APE 8610Z*

**COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE  
DU TERRITOIRE EST DES YVELINES**

6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY 78000 VERSAILLES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2023*

\*\*\*\*\*

Aux Adhérents,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée par l'Assemblée générale du 30 Mai 2018, pour la période 2018-2023, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, selon mon jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre association, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à VERSAILLES  
Le 5 juin 2024

  
PHILIPPE SONNET  
Commissaire aux Comptes

*Annexe 1*

*Comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023*

**COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE  
DU TERRITOIRE EST DES YVELINES**

*Association Loi de 1901  
6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY – 78000 VERSAILLES  
Siren 313 905 424 - APE 8610Z*

## BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT.	NET EXERCICE 2 023	NET EXERCICE 2 022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelle</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
<i>Donation temporaire d'usufruit</i>				
Concession et brevet				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelle en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 919,21	613,23	1 305,98	1 639,19
Autres immobilisations corporelles	45 358,58	43 764,53	1 594,05	2 045,92
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	2 750,00		2 750,00	2 750,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	200,00		200,00	200,00
<b>TOTAL I</b>	<b>50 227,79</b>	<b>44 377,76</b>	<b>5 850,03</b>	<b>6 635,11</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>193 134</b>
<b>Stocks et encours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
Encours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	274 349,00		274 349,00	
<i>Créances reçues par legs ou donation</i>				
Autres créances	1 212,55		1 212,55	6 474,25
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités</b>	697 704,94		697 704,94	835 567,16
<b>Charges constatées d'avance</b>				1 008,00
<b>TOTAL II</b>	<b>973 266,49</b>		<b>973 266,49</b>	<b>843 049,41</b>
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 023 494,28</b>	<b>44 377,76</b>	<b>979 116,52</b>	<b>849 684,52</b>

Philippe SONNET

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## BILAN PASSIF

	NET EXERCICE 2 023	NET EXERCICE 2 022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
- Fonds propres statutaires	2 567,20	2 567,20
- Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
- Fonds propres statutaires		
- Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves :</b>		
Réserves statutaires ou réglementaires		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>	67 173,27	66 607,87
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	776,36	565,40
<b>SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)</b>	<b>70 516,83</b>	<b>69 740,47</b>
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>70 516,83</b>	<b>69 740,47</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donation</i>		
Fonds dédiés	313 389,41	43 580,30
<b>TOTAL II</b>	<b>313 389,41</b>	<b>43 580,30</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	17 970,00	17 970,00
<b>TOTAL III</b>	<b>17 970,00</b>	<b>17 970,00</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	476,75	237,96
Emprunts et dettes financières		131 915,22
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	38 429,89	7 134,37
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	529 711,84	497 627,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 621,80	81 478,88
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>577 240,28</b>	<b>718 393,75</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>979 116,52</b>	<b>849 684,52</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	TOTAL AU 31.12.2023	TOTAL AU 31.12.2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	300,00	315,00
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	11,00	
<i>dont parrainages</i>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 412 000,00	2 303 034,57
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations, assurances vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissement, dépréciation, provisions et transfert de charges		
Utilisation des fonds dédiés		106 941,20
Autres produits		55 527,16
<b>TOTAL</b>	<b>3 412 311,00</b>	<b>2 465 817,93</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matière première et autres approvisionnements	15 884,92	11 047,00
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnement		
Autres achats et charges externes	128 122,17	98 435,36
<i>Aides financières</i>		
Impôts taxes et versements assimilés	239 584,79	193 134,02
Salaires et traitements	2 032 374,02	1 449 345,43
Charges sociales	737 233,92	567 199,90
Dotation aux amortissements et aux dépréciation	785,08	1 820,25
Dotation aux provisions		17 970,00
<i>Reports en fonds dédiés</i>	269 809,11	122 934,58
Autres charges	1 755,37	
<b>TOTAL</b>	<b>3 425 549,38</b>	<b>2 412 261,54</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-13 238,38</b>	<b>53 556,39</b>
<b>Quote part de résultat sur opération faites en commun</b>		
Déficit supporté ou excédent transféré		49 625,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	570,16	265,60
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	13 444,58	1 084,41
<b>TOTAL</b>	<b>14 014,74</b>	<b>1 350,01</b>

Philippe SONNET

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mérimoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## COMPTE DE RESULTAT

	TOTAL AU 31.12.2023	TOTAL AU 31.12.2022
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différence négative de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>14 014,74</b>	<b>1 350,01</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>776,36</b>	<b>54 906,40</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprise sur dépréciations, provisions et transfert de charges		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		4 716,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL</b>		<b>4 716,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-4 716,00</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 426 325,74</b>	<b>2 467 167,94</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 425 549,38</b>	<b>2 466 602,54</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>776,36</b>	<b>565,40</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

**Philippe SONNET**

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 71 - Mail : sonnet@sonnet.eu

# Annexe – exercice 2023

## 1. Objet social

L'association a pour but la gestion et la mise en œuvre, sur le Territoire d'action départemental - Grand Versailles, tel que défini par le Conseil départemental des Yvelines, et plus généralement sur le territoire de santé Yvelines Sud :

- de tout dispositif ou structure de prise en charge ou d'accompagnement de personnes âgées ou des personnes en situation de handicap et de leurs aidants,
- de tout dispositif ou structure de coordination relatif à la prise en charge sanitaire, médico-sociale ou sociale des personnes âgées, des personnes porteuses de maladies chroniques ou de cancer ou des personnes en situation de handicap, notamment en situation complexe.

L'Association met en œuvre et gère notamment :

- **Le Pôle Autonomie Territorial (PAT) du territoire Grand Versailles**
- **Le Pôle Autonomie Territorial (PAT) du territoire Saint-Quentin-en-Yvelines**  
Tels que définis par l'appel à candidature du Département des Yvelines en date du 29 novembre 2021.

et peut gérer tout autre dispositif de coordination en lien avec son objet.

## 2. Nature et périmètre des activités

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

Les Pôle Autonomie Territoriaux (PAT) ont pour mission d'accueillir, informer et orienter les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidien. Les pôles autonomie territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Les PAT sont également les services de proximité pour évaluer, accompagner les personnes âgées et étudier leur éligibilité à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Chaque pôle autonomie territorial est en lien étroit avec les services du territoire d'action départementale et le siège de la MDA

Le Pôle Autonomie Territorial du territoire de Saint Quentin en Yvelines a intégré le périmètre de COGITEY au premier octobre 2022.

### 3. Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont essentiellement des ressources humaines.

#### Evolution des effectifs

POSTES	EFFECTIF MOYEN 2023	EFFECTIF MOYEN 2022
ASSISTANTE DE DIRECTION	0,75	1,00
COORDINATRICES ADJOINTES	4,00	3,66
ERGOTHERAPEUTES	3,63	1,20
GESTIONNAIRES DE CAS	-	1,90
INFIRMIERS	4,33	2,41
MEDECINS	3,28	2,20
PILOTE MAIA	-	0,50
PSYCHOLOGUES	3,85	2,43
RESPONSABLE PAT	1,00	1,00
SECRETAIRES	19,50	12,06
TRAVAILLEURS SOCIAUX	23,73	13,50
<b>EFFECTIF MOYEN GLOBAL</b>	<b>64,07</b>	<b>41,86</b>

#### Les autres recrutements

- Médecin : 1
- Psychologue : 1
- Travailleurs sociaux : 14
- Ergothérapeutes : 3
- Infirmier : 1
- Secrétaires : 7

Soit un total de 27 recrutements.

### 4. Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

#### 4.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Total du bilan : 979 116,52 €

Total du compte de résultat : 3 426 325,74 €

Excédent : 776,36 €

#### 4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

NEANT

## 5. Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable pour l'exercice 2023.

#### 5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### 5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

### 5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

### 5.3 Principales méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Mention dans l'annexe des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1 ;
- La comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.
- Etalement des subventions d'investissement sur plusieurs exercices conformément à l'article 312-1

## 6. Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

## 6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.
- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Amortissement et dépréciation d'un actif : voir art. 214-1 à 7 du règlement 2014-03 et la note de présentation du règlement ANC 2015-06.

### 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (voir annexe 1).
- Augmentation des immobilisations (voir annexe 2)
- Diminution des immobilisations (voir annexe 3)
- Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

- L'amortissement des biens immobilisés a été calculé sur la durée normale d'utilisation.
- Pour l'ensemble des immobilisations la méthode d'amortissement pratiquée est l'amortissement linéaire.
- Ventilation des amortissements par poste du bilan (voir annexe 4)
- Ventilation des dotations et diminutions des amortissements de l'exercice (voir annexe 5 et 6) ;

### 6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Il n'a pas été procédé à des dépréciation d'actif immobilisé.

#### 6.1.4 Réévaluation

Il n'y a pas été procédé à des réévaluations.

#### 6.1.5 Coût d'emprunt

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

#### 6.1.6 Informations relatives aux filiales et participations

(Voir annexe 7).

### 6.2 Actif circulant

#### 6.2.1 Stocks et en cours

Il n'y a pas stock dans l'entité à la clôture de l'exercice

#### 6.2.2 Créances

- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice 2023 (voir Annexe 8).

#### 6.2.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement (Voir annexe 8).

### 6.3. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

#### 6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres (voir annexe 9)

- Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. A la liquidation de l'entité, ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).
- Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie

**Philippe SONNET**  
Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Les fonds associatifs sans droits de reprises proviennent de la fusion absorption de RYSC dans COGITEY

Il n'y a pas de fonds propres avec droits de reprise dans la structure

### 6.3.2 *Ecart de réévaluation*

Il n'a pas été procédé à des réévaluation dans la structure

### 6.3.3 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

Il n'y a plus de réserve statutaire au bilan de COGITEY.

### 6.3.4 *Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs*

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement (Conseil Départemental et ARS) pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants.

En vertu du traitement des congés payés inopposables au tiers financeurs :

- le compte 116300-« charges inopposables au tiers financeurs » a été débité de la variation 2021/2022 des droits à congés à payés , , soit 60 953 €.
- le compte 111000-« Report à nouveau » a été crédité pour la même somme.

Les comptes de report à nouveau de l'Association sont, en début de période, d'un montant de 66 607,87 €. Ils ont été abondés par l'affectation de résultat 2022 soit 565,40 €.

Au 31 décembre 2023, ils sont d'un montant global de 67 173,27 €.

### 6.3.5 *L'excédent ou déficit de l'exercice*

L'exercice 2023 présente un excédent de 776,36 €.

### 6.3.6 *Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)*

Il n'y a pas de fonds propres consommable dans la structure.

### 6.3.7 *Subventions d'investissement*

Il n'y a pas de subvention d'investissement au bilan 2023.

### 6.3.8 Provisions réglementées

Il n'y a pas de provision règlementée au bilan 2023.

### 6.4 Fonds reportés et dédiés

Voir annexe 10

Les fonds dédiés sont d'un montant de 313 389,41 € au 31 décembre 2023 et correspondent à :

- L'excédent de subvention 2022 pour 43 580,30 €
- L'excédent de subvention 2023 pour 269 809,11 €

### 6.5 Provision pour risques et charges

Voir annexe 10

Les provisions pour risques sont, au passif du bilan 2023, d'un montant global de 22 346,61 € et se décompose en :

- Une provision pour litige sur un salarié pour 17 970 €
- Une provision sur droit à congés payés sur les arrêts maladies concernant les salariés sortis de la structure pour 4 376,61 €

### 6.6 Dettes

#### 6.6.1 Précisions sur d'autres dettes

- Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 2023 (voir annexe 11).
- Détail des charges à payer rattachées aux postes de dettes

○ Dettes provisionnées pour congés à payer :	133 537,64 €
○ Autres charges à payer :	110 198,22 €
○ Charges sociales sur congés à payer :	78 787,15 €
○ Organismes – autres charges à payer :	46 820,00 €
Soit un total de :	<b>369 342,91 €</b>

- Produits constatés d'avance

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au bilan 2023.

## **7. Informations relatives au Compte de résultat**

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

### **7.1 Produits du compte de résultat**

#### *7.1.1 Cotisations*

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### *7.1.2 Ventes de biens et de services*

Il n'y a pas de ventes de biens et services sur l'exercice.

#### *7.1.3 Produits de tiers financeurs*

Les produits des tiers financeurs concernent la dotation publique du Conseil Départementale pour 3 412 000 €

#### *7.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges*

Néant

### **7.2 Charges du compte de résultat**

#### *7.2.1 Honoraires du commissaire aux comptes*

Les honoraires du Commissaire Aux Comptes portés en charge sur l'exercice 2023 sont de 6 200 €.

#### *7.2.2 Dotations aux amortissements*

Voir annexe 5

#### *7.2.3 Dotations aux provisions*

Voir annexe 10

#### 7.2.4 Reports en fonds dédiés

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à (l'utilisation des fonds pour) des projets définis.

A la clôture de l'exercice 2023, les reports en fonds dédiés sont de 269 809 ,11 € et concernent l'excédent de subvention 2023 du PAT.

### 8. Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Pour l'exercice 2023, il n'y a pas d'opération non habituelle.

### 9. Autres informations et engagements

#### 9.1 Informations concernant les contributions volontaires non renseignées au pied du compte de résultat

Il n'y a pas eu de contribution volontaire durant l'exercice 2023.

#### 9.2. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

POSTES	EFFECTIF MOYEN 2023
CADRES	12,29
AGENTS DE MAITRISE	5,24
EMPLOYES	46,54
<b>EFFECTIF MOYEN GLOBAL</b>	<b>64,07</b>

#### Les indemnités départ en retraite

Les droits en matière d'indemnité de départ en retraite ne sont pas provisionnés dans les compte 2023.

Une évaluation de cette provision est réalisée en retenant la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise.
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Compte tenu des données de l'entreprise, des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,5 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2023 s'élève à 57 485,45 euros.

## 10. Engagements pris en matière de crédit-bail

Il n'y a pas de crédit-bail au bilan 2023

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

IMMOBILISATIONS		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur brute fin d'exercice
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement				
	<b>TOTAL I</b>				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL II</b>				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations générales Agencement des constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	1 919,21			1 919,21
	Installations générales Aménagements divers	1 242,00			1 242,00
	Matériel transport				
	Matériel bureau et informatique	2 749,09			2 749,09
	Mobilier	41 367,49			41 367,49
	Autres				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL III</b>	<b>47 277,79</b>			<b>47 277,79</b>
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations	2 750,00			2 750,00
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	200,00			200,00
	<b>TOTAL IV</b>	<b>2 950,00</b>			<b>2 950,00</b>
<b>TOTAL I+ II + III + IV</b>		<b>50 227,79</b>			<b>50 227,79</b>

Philippe SONNET

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mérimoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 44 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

IMMOBILISATIONS		Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions par mise au rebut	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement				
	<b>TOTAL I</b>				
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>TOTAL II</b>				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations générales Agencement des constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	280,02	333,21		613,23
	Installations générales Aménagement divers	1 242,00			1 242,00
	Matériel transport				
	Matériel bureau et informatique	2 749,09			2 749,09
	Mobilier	39 321,57	451,87		39 773,44
	Autres				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>		43 592,68	785,08		44 377,76
<b>TOTAL I + II + III</b>		43 592,68	785,08		44 377,76

**Philippe SONNET**  
 Commissaire aux Comptes  
 7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
 Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## VENTILATION DES AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2023

IMMOBILISATIONS Amortissables		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Total des dotations
INCORPORELLES	Frais d'Etablissement				
	TOTAL I				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Installations générales Agencement des constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	333,21			333,21
	Installations générales Aménagement divers				
	Matériel transport				
	Matériel bureau et informatique				
	Mobilier	451,87			451,87
	Autres				
TOTAL III	785,08			785,08	
TOTAL I + II + III	785,08			785,08	

**Philippe SONNE**  
Comptable aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.fr

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
FONDATION LEPINE				250,00	250,00						
GCS REPY				2 500,00	2 500,00						
TOTAL				2 750,00	2 750,00						

**Philippe SONNET**

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.es

# ETAT DES CREANCES

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immob. financières			
Clients et comptes rattachés	274 349,00	274 349,00	
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances	1 212,55	1 212,55	
Charges const. d'avance			
<b>TOTAL</b>	<b>275 561,55</b>	<b>275 561,55</b>	
(1) Montant : prêts accord. cours exercice Rembours. obtenus cours exercice			

**Philippe SONNET**

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 19 - Mail : sonnet@sonnet.fr

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Exercice clos le 31/12/2023

LIBELLES		Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant fin exercice
SITUATION NETTE	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 567,20				2 567,20
	Fonds associatifs avec droit de reprise					
	Ecart de réévaluation					
	Réserves (dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée)					
	Report à nouveau (dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée)	66 607,87	565,40			67 173,27
	Excédent ou déficit de l'exercice «dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée»	565,40		776,36	565,40	776,36
	<b>TOTAL I</b>	<b>69 740,47</b>		<b>776,36</b>	<b>565,40</b>	<b>70 516,83</b>
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres consommables					
	Subvention d'investissement					
	Provisions réglementées					
	<b>TOTAL II</b>					
<b>TOTAL I+II</b>		<b>69 740,47</b>		<b>776,36</b>	<b>565,40</b>	<b>70 516,83</b>

**Philippe SONNET**  
 Commissaire aux Comptes  
 7 rue Jean Mermoz - 78000 VERSAILLES  
 Tél : 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

Exercice clos le 31/12/2023

NATURES DES RESERVES		Montant début d'exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
RESERVES	Statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées :				
	Investissements				
	Compensation Trésorerie				
	Autres réserves (1)				
PROVISIONS	Réserve de trésorerie				
	Amortissements dérogatoires				
	Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
	<b>TOTAL</b>				

NATURES DES PROVISIONS		Montant début d'exercice	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES	Fonds dédiés	43 580,30	250 469,30		294 049,60
	Provisions pour litiges				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour rémunération des personnes handicapées (cat)				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	17 970,00	4 376,61		22 346,61
	<b>TOTAL I</b>	61 550,30	254 845,91		316 396,21
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations :				
	Incorporelles				
	Corporelles				
	Financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation (1)				
	<b>TOTAL II</b>				
<b>TOTAL I+II</b>		61 550,30	254 845,91		316 396,21
Dont dotations et reprises :					
D'exploitations			254 845,91		
Financières					
Exceptionnelles					

**Philippe SONNET**

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mermoz / 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.eu

## ETAT DES DETTES

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2023

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligatoires (1)				
Emprunts et dettes Etablissements crédits	476,75	476,75		
Emprunts et dettes financ. divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 429,89	38 429,89		
Dettes fiscales et sociales	544 675,04	544 675,04		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	8 621,80	8 621,80		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	592 203,48	592 203,48		
(1) Emprunts souscrits cours exercice Emprunts remb. cours exercice				

**Philippe SONNET**

Commissaire aux Comptes

7 rue Jean Mérimoz - 78000 VERSAILLES  
Tél. 01 74 90 11 11 - Mail : sonnet@sonnet.e.c.

**RAPPORT SPÉCIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce*  
*Exercice 2023*

**COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE**  
**DU TERRITOIRE EST DES YVELINES**

*Association Loi de 1901*  
6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY – 78000 VERSAILLES  
*Siren 313 905 424 - APE 8610Z*

**COORDINATION GERONTOLOGIQUE INTERCOMMUNALE  
DU TERRITOIRE EST DES YVELINES**

6 AVENUE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY 78000 VERSAILLES

---

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 31/12/2023

\*\*\*\*\*

Aux Adhérents,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée ou autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à VERSAILLES  
Le 5 juin 2024

  
**PHILIPPE SONNET**  
Commissaire aux Comptes